



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## Proche-Orient

Question écrite n° 99639

### Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge Mme la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur l'appel "La France doit porter la voix des chrétiens d'orient". En effet, à l'initiative de Monsieur Dominique Souchet, député de la Vendée, une centaine de parlementaires a été signataire d'un appel au respect de l'intégrité des minorités religieuses chrétiennes en Orient. Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre afin de garantir la sécurité des chrétiens d'Orient.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a exprimé sa préoccupation quant à la situation des chrétiens d'Orient et demandé les mesures prises par la France en ce domaine. Les chrétiens d'Orient, confrontés de longue date à de sévères difficultés, ont été exposés à des menaces croissantes depuis plusieurs années. En Irak, ils sont devenus depuis 2008 la cible d'attentats et d'assassinats ciblés de plus en plus nombreux qui ont culminé avec la prise d'otages sanglante du 31 octobre dernier dans l'église syriaque catholique Notre-Dame-du-Salut à Bagdad. De leur côté, les coptes égyptiens ont été victimes d'un attentat meurtrier contre une de leurs églises à Alexandrie dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier. Les chrétiens d'Irak sont la communauté la plus ébranlée par les actes de violence et de terrorisme. Leur nombre a diminué de moitié depuis 2003 et ne dépasse plus 350 000 personnes (1,2 % des Irakiens). Ils sont beaucoup plus fragilisés que les coptes d'Égypte (10 % de la population) du fait de leur caractère très minoritaire et du contexte politique irakien plus favorable au développement de mouvements terroristes antichrétiens. La France est convaincue que ces chrétiens constituent une composante historique essentielle de leurs différents pays, apportent une contribution très importante à la défense de la diversité religieuse et culturelle, incarnent la nécessité de la tolérance entre les peuples et demeurent un lien irremplaçable entre l'Occident et l'Orient. Elle relève que l'exil de membres de ces communautés n'est souhaité ni par les autorités politiques de leurs pays ni par les Églises concernées et n'est un objectif que pour les mouvances intégristes et terroristes. La France souhaite donc oeuvrer au maintien de ces chrétiens dans leurs pays au contact de leurs racines. Considérant la défense de la liberté de religion ou de conviction comme une dimension essentielle de sa politique étrangère, la France entretient des contacts réguliers avec les Églises d'Orient. Elle encourage aussi les gouvernements concernés à éviter toute discrimination fondée sur l'appartenance religieuse, à respecter la liberté de religion et à veiller à la bonne protection des communautés, en assurant notamment la sécurité de leurs lieux de culte et de leurs quartiers d'implantation et en réprimant sévèrement les actes de violence et de terrorisme. Elle avait bien sûr fermement dénoncé les ignobles attentats des 31 octobre et 31 novembre. La France, qui a aussi une longue tradition de protection de toutes les victimes de persécutions, veut également apporter des réponses ponctuelles à des victimes directes d'exactions n'estimant plus possible de rester dans leur pays. Saisie par différents responsables de la communauté chrétienne d'Irak, elle a ainsi accueilli dès le 8 novembre 35 victimes de l'attentat du 31 octobre et s'apprête à en accueillir exceptionnellement une centaine, gravement traumatisées lors de ce drame ou confrontées à une situation de danger immédiat et avéré. La France restera très vigilante sur l'évolution de la situation des chrétiens d'Orient. Elle suivra notamment avec la plus grande attention les

répercussions sur le sort de ces minorités des bouleversements actuellement en cours dans le monde arabe. Elle forme le voeu que la tendance vers une certaine laïcisation de ces sociétés se confirme et entraîne une marginalisation de la mouvance intégriste et terroriste au bénéfice de l'épanouissement des différentes minorités religieuses.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 99639

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 février 2011, page 1104

**Réponse publiée le :** 12 avril 2011, page 3604